



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fermeture de classes

Question orale n° 329

Texte de la question

M. Bernard Schreiner appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la question de la globalisation des effectifs de l'éducation nationale. Le 8 avril dernier, l'inspection académique du Bas-Rhin a décidé, contre l'avis unanime du conseil municipal, de fermer une classe à Brumath. Or, selon les seuils de fermeture de classes définis par l'éducation nationale, Brumath est en mesure de garder l'ensemble des classes qui existent aujourd'hui. Cependant, la politique de réaffectation des enseignants qui repose sur le principe de la globalisation ajoutée à l'absence de création de postes d'enseignants pour 1998 conduirait à la suppression d'une classe pourtant essentielle à notre ville qui connaît, de plus, une sérieuse augmentation démographique. Il lui demande s'il n'est pas possible que les seuils soient déterminés en fonction du contexte local et de ses besoins.

Texte de la réponse

M. le président. M. Bernard Schreiner a présenté une question, n° 329, ainsi rédigée:

«M. Bernard Schreiner appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la question de la globalisation des effectifs de l'éducation nationale. Le 8 avril dernier, l'inspection académique du Bas-Rhin a décidé, contre l'avis unanime du conseil municipal, de fermer une classe à Brumath. Or, selon les seuils de fermeture de classes définis par l'éducation nationale, Brumath est en mesure de garder l'ensemble des classes qui existent aujourd'hui. Cependant, la politique de réaffectation des enseignants, qui repose sur le principe de la globalisation ajoutée à l'absence de création de postes d'enseignants pour 1998, conduirait à la suppression d'une classe pourtant essentielle à notre ville qui connaît, de plus, une sérieuse augmentation démographique. Il lui demande s'il n'est pas possible que les seuils soient déterminés en fonction du contexte local et de ses besoins.»

La parole est à M. Bernard Schreiner, pour exposer sa question.

M. Bernard Schreiner. Monsieur le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, je voudrais appeler l'attention de votre collègue de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la question de la globalisation des effectifs dans les écoles élémentaires.

Le 8 avril dernier, l'inspection académique du Bas-Rhin a décidé, contre l'avis unanime du conseil municipal, et malgré un avis favorable du conseil départemental de l'éducation nationale, de fermer une classe dans une école élémentaire à Brumath.

Selon les seuils de fermeture de classes définis par le ministère de l'éducation nationale, Brumath est en mesure de garder l'ensemble des classes qui existent aujourd'hui, dès lors que l'on prend en compte séparément chacune des trois écoles élémentaires.

Cependant, la politique de réaffectation des enseignants qui repose sur le principe de la globalisation, jointe à l'absence de création de postes d'enseignants pour 1998, conduirait à la suppression d'une classe pourtant essentielle à la bonne organisation de l'éducation dans notre ville, qui connaît par ailleurs une sérieuse augmentation démographique.

Ces seuils ne pourraient-ils pas être déterminés en fonction du contexte local et des nécessités qui en découlent

?

Les parents d'élèves sont extrêmement inquiets, car la fermeture d'une classe risque d'entraîner des dysfonctionnements sérieux au sein des écoles élémentaires de notre ville.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

M. Emile Zuccarelli, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Monsieur le député, mon collègue Claude Allègre m'a chargé de répondre à votre question.

Sur un plan général, la préparation de la rentrée 1998, dans le premier degré, s'est effectuée dans des conditions favorables. Malgré la baisse attendue de 35 000 élèves, le montant global des effectifs d'enseignants a été maintenu. L'accroissement de la démographie scolaire dans dix-neuf départements a toutefois imposé la mise en oeuvre d'un certain rééquilibrage des dotations en effectifs. Les critères retenus pour conduire cette opération sont désormais davantage qualitatifs que quantitatifs.

Comme lors de la rentrée 1997, la répartition des emplois d'enseignants comporte des modalités nouvelles qui aboutissent à privilégier, d'une part, les zones d'éducation prioritaires et les zones urbaines sensibles et difficiles et, d'autre part, les secteurs ruraux où un effort de regroupement et de mise en réseau a été réalisé.

Le département du Bas-Rhin bénéficiera, pour la rentrée 1998, d'une dotation de vingt postes qui excède les seuls besoins résultant de l'augmentation des effectifs. Les modifications apportées au réseau scolaire départemental, dans le cadre de la préparation de cette rentrée, ont été définies après concertation avec l'ensemble des partenaires de l'école en fonction des priorités suivantes: zones urbaines difficiles, zones et réseaux d'éducation prioritaires, secteurs sensibles et exposés, secteurs ruraux. Ainsi, les regroupements pédagogiques intercommunaux bénéficieront d'un barème spécifique.

S'agissant de la ville de Brumath, la baisse des effectifs de l'enseignement élémentaire y est constante depuis 1995. Cette tendance est confirmée par les prévisions démographiques fournies par les services municipaux. La suppression d'un emploi d'instituteur était dès lors inéluctable.

En accord avec la municipalité, qui, certes, n'a pas réclamé cette suppression de poste, le retrait d'emploi a été effectué à l'école élémentaire «Les Remparts» qui connaît, depuis plusieurs années, une baisse régulière de ses effectifs. Mais cette mesure ne devrait pas altérer la qualité de l'enseignement dispensé dans cette école qui dispose, par ailleurs, d'une classe d'adaptation permettant de prendre en charge les élèves en difficulté.

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner. Monsieur le ministre, cette suppression de poste n'a absolument pas été voulue par la municipalité que j'ai l'honneur de présider.

Le problème est le suivant: chaque école, prise à part, dispose d'effectifs suffisants pour éviter toute fermeture de classe; mais, si on raisonne en termes d'effectifs globaux, ce n'est plus le cas.

Cette globalisation des effectifs entraînera, à l'école des Remparts, la mise en place de classes à cours multiples. Or ce n'est pas ce qu'il y a de mieux pour préparer nos enfants à l'avenir, à commencer par le collège. Vous avez évoqué la politique de redéploiement en faveur des zones sensibles, des zones du secteur rural. Doit-elle cependant mettre en danger le bon fonctionnement des écoles dans une petite ville appartenant à une zone économique en plein développement, près de Strasbourg et Haguenau ?

Les effectifs des maternelles prouvent que la classe supprimée à Brumath pouvait être viable dans les années à venir; car bien qu'ayant baissé ces derniers temps, ils sont en augmentation. Les chiffres en ont été d'ailleurs transmis à l'inspection académique.

La réponse que vous me donnez, monsieur le ministre, ne peut donc pas me satisfaire.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Schreiner](#)

Circonscription : Bas-Rhin (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 329

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 1998, page 3449

Réponse publiée le : 13 mai 1998, page 3614

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 mai 1998